

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 octobre 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025 (une abstention : Mme Nadine VAUCELLE)

Le 15 octobre 2025 à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-de-la-Place, se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de M Philippe Veyer, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués le 10 octobre 2025.

Etaient présents : M Olivier AUBER, M. Philippe BIROT, Mme Danielle BOMAL, Mme Lucie BOISARD, M. Michel BROUTE, M. Emmanuel FARIBAULT, M. Hervé FOURNY, Mme Josy FROGER, M René François JOUBERT, Mme Nathalie MASSIAS, M Christian PHILIPPEAU, Mme Karine ROBIN, Mme Noémie RETY, M Olivier SEGUT, Mme Nadine VAUCELLE, M. Philippe VEYER.

Absent :

Absentes excusées : Mme Maëlle BERTIN, M. Clotaire COSNARD, Mme Jehane GERVAIS

Procurations : Mme Maëlle BERTIN à M Michel BROUTE, M. Clotaire COSNARD à Mme Danielle BOMAL.

Secrétaire de séance : M Michel BROUTE

Nombre de membres :

En exercice	19
Présents	16
Excusés	3
Absents	0

ORDRE DU JOUR

- 2025 - 35 SUBVENTION AJIC
- RAPPORT ACTIVITE 2024 PAPILLOTES ET COMPAGNIE
- RAPPORT ACTIVITE 2024 ANGERS LOIRE METROPOLE
- DECISION MAIRE VIREMENT DE CREDITS
- QUESTIONS DIVERSES

DEL2025-35 SUBVENTION AJIC

Rapporteur : Josy FROGER

Vu la délibération DEL2023-56 approuvant la convention intercommunale pluriannuelle avec l'AJIC,

L'association jeunesse intercommunale (AJIC) intervient sur le territoire des communes de Longuenée-en-Anjou et de Saint-Clément-de-la-Place. La Commune soutient les initiatives proposées par l'association au bénéfice des jeunes clémentais/es âgés de 11 ans à 25 ans.

Le montant total de la subvention s'élève à 74 000 euros.

Conformément à la convention financière approuvée le 19 février 2020 et signée entre les deux communes, la clef de répartition est établie comme suit :

- 74 % du montant global de l'aide financière demandée versée par la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou, soit 54 760 €,
- 26 % du montant global de l'aide financière demandée versée par la commune de Saint-Clément-de-la-Place, soit 19 240 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 19 240 euros au titre de l'année 2025.
- **CONSTATE** que les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif de la Commune.

POUR : 18	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

RAPPORT ACTIVITE 2024 ANGERS LOIRE METROPOLE

Rapporteur : Philippe VEYER

En application de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de chaque établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année aux maires des communes membres de cet établissement, un rapport retracant l'activité de celui-ci. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le président d'Angers Loire Métropole a adressé aux maires des communes membres de la communauté urbaine le rapport d'activités de cette dernière pour l'année 2024, dont il est proposé de prendre acte.

Le conseil municipal de Saint-Clément-de-la-Place a pris acte de la présentation du rapport d'activités d'Angers Loire Métropole pour l'année 2024.

A titre d'illustration, quelques faits marquants de l'année 2024 :

- Election de Christophe BÉCHU à la présidence de la communauté urbaine et renouvellement de l'exécutif communautaire (vice-présidents et commission permanente) le 7 octobre 2024
- Mise en place de l'Atlas de la biodiversité intercommunal (ABCi), en partenariat avec 22 communes du territoire, et lancement des inventaires faune et flore ;
- Signature de la charte d'engagement des partenaires du Programme alimentaire territorial ;
- Dépassement du cap symbolique des 20 000 logements raccordés aux réseaux de chaleur ;
- Implantation d'une nouvelle station bio-GNV à Saint-Léger-de-Linières et inauguration de deux nouvelles centrales solaires (Saint-Léger-de-Linières et station d'épuration de la Baumette à Angers) ;
- Mise en service des nouvelles stations d'épuration : Saint-Léger-de-Linières et Soulaine-sur-Aubance
- Premier bilan positif pour le nouveau réseau de transport Irigo : +16 % de fréquentation entre 2023 et 2024 ;
- Déploiement du tri à la source des biodéchets et distribution de composteurs individuels
- Adoption de la stratégie du Cycle de l'eau en avril 2024 ;
- Mise en œuvre de la Feuille de route Economie sociale et solidaire ;
- Fonds d'intervention économique (aide à l'immobilier d'entreprise) : révision du règlement d'intervention pour y intégrer des critères environnementaux ; 350 k€ attribués
- Consultation et écriture du nouveau contrat local de santé 2025-2029 ;
- Exposition Elles des jeux, ayant permis, tout au long de l'année, de traiter le sujet de l'égalité femmes-hommes dans le sport ;

- Renouvellement du contrat de mobilisation et de coordination local sur les violences sexistes et sexuelles (CLVSS) pour la période 2024-2026 ;
- Approbation et entrée en vigueur du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) d'Angers en octobre 2024 ;
- Finalisation de l'étude « Zones humides » ;
- Programmes de renouvellement urbain :
 - Belle-Beille : lancement du chantier de la nouvelle piscine ;
 - Monplaisir :
 - livraison de la chaufferie urbaine et de la bibliothèque-ludothèque ;
 - démarrage de la restructuration du groupe scolaire Voltaire ;
- Lancement de la révision du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031 ;
- Résorption des bidonvilles : ouverture d'un site temporaire d'insertion boulevard Gaston Ramon à Angers et projet de « stabilisation » du bidonville situé boulevard Gaston Birgé à Angers ;
- Mise à jour du plan du prévention du bruit dans l'environnement ;
- Intégration de la base de loisirs du Lac de Maine au sein des parcs communautaires (1er janvier 2024) ;
- Organisation du Forum des achats innovants et responsables en Anjou, aux Greniers Saint-Jean le 9 déc. 2024 ;
- Création d'un fonds de concours ALM pour soutenir les communes de moins de 10 000 habitants dans leurs dépenses de sécurisation de leurs centre techniques municipaux ;
- Transfert à ALM du crématorium de Montreuil-Juigné.

RAPPORT ACTIVITE PAPILLOTES ET COMPAGNIE 2024

Rapporteur : Josy FROGER

Papillote et Compagnie est une marque de la Société Publique Locale Angers Loire Restauration. Cette entreprise publique exerce la mission de restauration collective sur la commune. Sa mission première est la confection des repas et leur livraison.

En 2024, les repas servis à l'école Alfred de Musset relevaient de la gamme Egalim améliorée : 45,4 % de produits issus de l'agriculture biologique et 68 % issus de produits durables et de qualité.

Le conseil municipal de Saint-Clément-de-la-Place prend acte de la présentation du rapport d'activités de Papillotes et Compagnie pour l'année 2024.

Interventions :

- Mme Nathalie MASSIAS : est-il toujours possible de visiter Papillotes et Compagnie ?

Réponse : oui

- M Philippe BIROT : pourquoi 40 % de produits durables ?

Réponse : « durable est un label »

- M Hervé FOURNY

En lien avec le projet Agricole de territoire, il va y avoir un travail pour développer une filière de volailles de qualité. Pour la restauration scolaire, il y a un manque de lait et de beurre.

Décision de virement de crédits n°1 / 2025

Commune de Saint-Clément-de-la-Place

Le Maire ;

Vu l'article L 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-12 du 19/03/2025 de vote du budget primitif 2025, donnant délégation de pouvoir au Maire :

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants afin de rééquilibrer les imputations comptables au sein du même chapitre :

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
62000	Fonctionnement	611	011	- 2 000,00 €
62000	Fonctionnement	673	67	2 000,00 €

QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire informe que la fibre est actuellement installée en campagne.

- Permis Belenos :

Par courrier en date du 05 octobre 2023, la société Breizh Ressources a sollicité après de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines dit permis « Bélenos ». Etant concerné par le périmètre de ce permis et sur demande de la Préfecture de Maine-et-Loire, la commune a donné son avis lors du conseil municipal du 22 mai 2024. Or cet avis a été rendu sans avoir connaissance de tous les éléments. Depuis des collectifs d'habitants se sont formés et ont soulevés des questions. M le Maire s'est également rendu à une réunion à Vritz avec d'autres maires concernés par le permis ainsi qu' Il en résulte que les Préfets ont mis les maires devant le fait accompli.

Monsieur le Maire ira le 8 novembre à une réunion avec des députés pour s'informer sur ce sujet et notamment sur les risques radioactifs des forages.

Du fait de tous ces éléments, Monsieur le Maire souhaite que le conseil municipal émettent un nouvel avis concernant le permis Belenos le 19 novembre 2025.

La séance est levée à 21h15.

Procès-verbal approuvé le 2025,

Le Maire

Philippe VEYER

Le secrétaire de séance

Michel BROUTE